

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19246 - 74ÈME ANNÉE

Face aux tergiversations suivant le rapport de la commission d'information, CE3D lutte pour porter l'affaire en justice

Enfants de la Creuse : à quand la réparation par l'État ?



Saint-Benoît, une des affaires les plus tragiques de l'histoire contemporaine de La Réunion. Ce scandale d'État est révélé à la fin des années 1960 par «Témoignages» qui a rendu compte d'affaires d'enfants retirés à leur famille par les services sociaux de l'État. Les investigations ont dévoilé un système organisé de traite, avec l'envoi d'enfants en France. Un centre à Guéret dans la Creuse avait un rôle de plate-forme d'orientation.

La mobilisation des victimes a empêché que l'affaire soit étouffée. Elle a abouti à l'adoption d'une résolution en 2014 par l'Assemblée nationale. Ce texte reconnaît la faute de l'État, et a amené à la création d'une commission d'information en février 2016. Deux ans plus tard, cette commission a rendu son rapport. D'ores et déjà, il relevait à la hausse le nombre des victimes, supérieur à 2100 alors qu'auparavant, le recensement fait par les services de l'État s'arrêtait au nombre de 1615 enfants déracinés entre 1963 et 1982.

La commission a fait plusieurs propositions au sujet de la question de la réparation du préjudice. Elles ne font pas l'unanimité auprès des victimes.

**Une «transplantation»
légale ?**

Judi dernier, un documentaire diffusé sur Réunion Première est revenu sur les milliers d'avortements et stérilisations forcés commis dans la clinique du Docteur Moreau à Saint-Benoît. Le 15 février dernier, une rencontre au ministère des Outremer avait pour sujet un autre scandale d'État : la déportation

de milliers d'enfants réunionnais arrachés à leur famille dans la logique de freiner la croissance démographique. C'est-à-dire la tragédie des «Enfants de la Creuse».

Les «Enfants de la Creuse» sont, avec les avortements et stérilisations forcés dans la clinique de

Ce 15 février avait lieu une rencontre au ministère des Outre-mer au sujet de ces propositions. Il est notamment question, pour les enfants exilés, d'une prise en charge par l'État à 90 % d'un billet d'avion aller-retour France-La Réunion avec un plafond de 1000 euros, ainsi que de 95 % des frais d'hébergement à La Réunion.

Pour l'association CE3D, ceci est nettement insuffisant. Elle rappelle que les «Enfants de la Creuse» ont été transférés en France contre leur volonté et celle de leur famille, suite à une décision de l'Etat. L'État devrait donc prendre en charge la totalité du prix du billet d'avion, ainsi que celui de l'hébergement, et cela une fois par an.

Par ailleurs, CE3D dénonce une distinction faite entre les «Enfants de la Creuse» et les enfants adoptés. Pour cette association de victimes, les adoptions d'enfants «transplantés» en France sont illégales. Elles découlent en effet d'un acte d'abandon signés par des parents souvent illettrés, et abusés par les autorités de l'époque. Ces dernières faisaient notamment croire qu'en France, l'enfant irait faire des études et allait rentrer régulièrement à La Réunion. Or, ce n'était pas le cas.

D'ailleurs, si l'Assemblée nationale a reconnu la faute de l'État, se pose alors le problème de la légalité de toutes les adoptions d'enfants «transplantés».

Un autre «bienfait de la colonisation» ?

CE3D déplore aussi une idée selon laquelle «la plupart des travailleurs sociaux croyaient bien faire». «Elle est bien bonne celle là !! C'est à dire les petits fonctionnaires, en particuliers à La Réunion aux ordres de supérieurs métropolitains, zélés et très obéissants qui ont participé en toute conscience, à la planification puis à l'exécution de ce transfert massif et forcé d'enfants mineurs sur les territoires reculés de la métropole ? Parce qu'il faut à présent les plaindre ou les réhabiliter ? N'oublions pas les connivences établies entre les préfets de concertation avec l'instigateur de cette opération en la personne de Jean Barthe directeur de la DDASS départemental à La Réunion, puis dans le département de la Creuse avec la caution des plus hautes instances de l'État par M. Michel Debré interposé !»

Pas d'avocat pour les «Enfants de la Creuse» ?

CE3D constate également la difficile qualification des faits, car la notion de «crime contre l'enfance» n'existe pas en droit français, alors que c'est bien de cela qu'il s'agit.

Devant cette situation, l'association compte se tourner vers la justice afin que les victimes aient droit à une réparation à la hauteur de leur préjudice. Rappelons que les faits s'apparentent à une «traite en bande organisée» qui est un crime sévèrement puni selon le Code pénal.

Mais pour CE3D, il est bien difficile de trouver un avocat qui veuille plaider sa cause : «Le CE3D pour sa part lancé une consultation vers huit cabinets parisiens. Seulement deux réponses nous sont parvenues. Le cabinet William Bourdon (Affaire Hissen Habré - Tchad) très enthousiaste dans un premier temps, puis a finalement décliné notre demande en donnant une réponse négative... au bout de trois mois !! Nous sommes actuellement dans l'attente d'une réponse d'un autre cabinet depuis 6 mois !!!». Comment expliquer ce fait ?

Un ancien avocat, le regretté Jacques Vergès, avait clairement qualifié les faits perpétrés contre des milliers d'enfants à La Réunion : « C'est une affaire emblématique d'une situation coloniale ! ». Existe-t-il au sein de la République un avocat qui voudra défendre les «Enfants de la Creuse» ?

M.M.

In kozman pou la rout

« Bon marshé la tyé lo prodiktèr »

Lé pa nésésèr argard si kozman moin la mark an-o la néna in rolasyon avèk lo laktyalité, mé san vouloir titiye pèrsone mi diré mi oi in rolasyon d'koz-a-éfé... Mi ansouvien, néna kék moi in dalon la di amoin li yèmré oir lo kou d'la vi béssé pars omoins lo nivo d'vi lo moun va goumanté. Moin la réponn ali néna in manyèr bien sinp goumant lo nivo d'vi sé goumant lo bann rovni. Pars a bien rogardé : bon marshé i kout shèr ! Pou kisa ? Dabor pou lo prodiktèr pars i ratiboiz son bénéfis. I kout shèr pou lo travayèr, pars pou vann bon marshé i diminyé son salèr. I kout shèr pou lo konsomatèr pars i vann a li la gnognote soidizan bon marshé alé oir lé touzour shèr pou sak i lé. Arzout ankor si ou i vann bann produi bon marshé, ou i favoriz pa lo dévlopman l a prodiksyon é tout pèryod la bèss lo pri sé in pèryod shomaz, sé in pèryod pou ratiboiz bann rovni la popilasyon... Alor, mi invite azot rofléshi la dsi é ni artrouv pli d'van. Sipétadyé !

Edito

Le symbole du Colibri

Julie Pontalba, candidate aux élections européennes, intervient à Saint Pierre, ce soir, au restaurant le Colibri. L'occasion était rêvée de rappeler comment la légende du Colibri, ce petit oiseau, symbolise le courage, la simplicité et la responsabilité devant l'immensité d'un objectif, à première vue insurmontable.

Elie Hoarau, notre ancien parlementaire européen y fait souvent référence. La légende veut que la forêt était en feu et personne ne voyait comment l'éteindre. Seul le Colibri plongeait son bec dans les fleurs et apportait une goutte par une goutte. Devant les autres animaux interrogatifs et médusés, le Colibri dit : "je fais ma part du travail". Cette légende est très populaire dans le monde entier.

A Saint Pierre, le Maloya égrenne "chemin Grand Bois ça lé long, ti pas ti pas narivé". Une autre façon pour dire que seul l'objectif compte. Il faut avancer et ne pas se perdre en conjecture.

Ce soir, à quelques kilomètres de Grand Bois, on va rappeler que le vote aura lieu dans 2 mois et 2 semaines. Si chaque personne fait comme le colibri et assume sa part du contact nécessaire pour faire voter, le résultat sera au rendez-vous.

J.B.

Célébration du 60ème anniversaire du P.C.R. en 2019

52 pensées de Paul Vergès

Dans le cadre du 60ème anniversaire du P.C.R. cette année, militant et militante ont souhaité partager les déclarations du cofondateur du Parti Communiste Réunionnais, Paul Vergès, chaque semaine. L'objectif est de mémoriser ses propos pour continuer son combat.

« Il n'est pas possible de regarder l'avenir sans réfléchir à notre passé ».

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès
71e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergès ; 1957 - 1964 : Paul Vergès ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany
Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;
1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21
Publicité : publicite@temoignages.re
CPPAP : 0916Y92433

Oté

Aleluya !

Kisa zordi lé kapab di, lo kantité konfèrans Paul Vergès la fé, pou koz d'si problèm la Rényon ? Mi kroi pa si néna inn lé kapab réponn sa. Mi poz lo kestyon, mé mwin minm, mi bat aryèr, akoz navé si télman. Mé lo kozman, mi an souvyin, a zot osi mwin lé sir.

Konbyin d'fwa li la di, li la mét an gard : lo systèm davan la fé son tan, la fine aryéré, lo shéma la pi bon, i fo invant in not modèl d'sosyété pou nout péy. I fo in rasanblaz politik, zéli tout bor, la rézion, lo départman, bann mér, in rasanblaz zidé, in rasanblaz la popilasyon pou lo dévlopman la Rényon, pou dinité nout pép. An gro, fo bouz ansanm, fo koz lo minm vwa, sinonsa la Rényon lé mor. Zoréy coshon dann marmit pwa ! Akoz sétaki néna malol dann zyé, dot moulal dann koko, mé néna osi inpé i wa sélman zot shapél, zot zintéré, zot bél pla manzé. Mé na pwin ryink sa, néna in takon zésplikasyon ankor...

Mé kanminm sa, dousman, dousman, ti myèt, ti myèt, kozman Paul Vergès, zidé lo Parti, la fé son shomin. Lo bann koko dir, ki vé, ki vé pa, tard pa la pa lwin, i fodra zot i fé a zot méa-culpa. Napi zordi dot solisyon. Konm Paul Vergès té i di souvan : Lé déza tar, mé pétèt pa tro tar.

Lo rézon mon modékri lads, sé lo prèshman Monsényèr Aubry la fé lo 5 mars, dann in tribine lib. Mwin la touv son kozé té zis, té zoli ziska. Pourtan, Monsényèr lé pa in kominis, mé li lé i in Rényoné i ém son péy. Li minm lavé di in fwa « Oté kréol, pa bézwin la pèr, lèw la tèt, rouv lo zyé... »

Dann son tribine lib, Monsényèr i di lo minm zafér Paul, li presh lo minm propozisyon nout Parti i fé. Sétin rékonfor. Ankor in shoz, lo 5 mars té laniversér Paul Vergès. Aléluya !

Pol